

LES HURONS-WENDAT ET LE NIONWENTSÏO : QUELQUES ASPECTS HISTORIQUES ET ETHNOGRAPHIQUES¹

Par Jean-François Richard, anthropologue, M.A., Nation huronne-wendat, Bureau du Nionwentsïo

Les Hurons-Wendat ont traditionnellement fréquenté un vaste territoire qui s'étendait de Gaspé au sud-est des Grands Lacs, au nord et au sud de la vallée du Saint-Laurent, de part et d'autre de la frontière actuelle des États-Unis. Dans les temps anciens, les Hurons-Wendat étaient des agriculteurs, des chasseurs et des pêcheurs. Ils pratiquaient également le commerce avec leurs nombreux voisins et alliés.

Dans la conception huronne-wendat de l'histoire, c'est-à-dire leur ethnohistoire proprement dite, les gens de la Nation sont les héritiers des *Onwe* qui habitaient la vallée du Saint-Laurent au 16^e siècle. On constate qu'au sein de la tradition orale huronne-wendat, les membres de la collectivité constituent les descendants directs des premiers Amérindiens que Jacques-Cartier rencontra au début des années 1530. C'est ce que pensaient, par exemple, des Hurons-Wendat tels le Grand Chef Nicolas Vincent *Tsawenhohi* (1771-1844) ou encore l'adjoint Grand Chef Michel Sioui *Tehashendaye* (1766-1850) ainsi que leurs parents respectifs. En effet, des recherches anthropologiques récentes permettent de documenter cet élément crucial de l'antériorité territoriale dans la tradition orale des Hurons-Wendat qui vécurent aux 18^e et 19^e siècles².

Les recherches historiques et anthropologiques menées sous l'égide de la Nation huronne-wendat depuis des décennies montrent que les Hurons-Wendat revenus s'établir dans la région de Québec dès les années 1630 ont considérablement transformé leur mode de vie et leur économie. En effet, depuis les premières années de la mission de Sillery, les activités

coutumières fondées sur l'exploitation des ressources fauniques, halieutiques et végétales du territoire forestier en sont venues à constituer la principale assise de l'économie des Hurons-Wendat de la région de Québec.

La documentation historique datant de la période des missions de Notre-Dame-de-Foy (1669-1673), et par la suite de l'Ancienne-Lorette (1673-1697), confirme clairement cette tendance vers une plus grande importance économique des ressources du territoire³. Un degré irréversible sera atteint à cet égard avec l'établissement du village de *Roreke* - Lorette par les gens de la Nation en 1697, en amont de la chute de la rivière *Akiawenrak*, la « rivière à la truite », soit le site de l'actuel Wendake. L'agriculture demeurera une partie intégrante de l'économie de la Nation, mais son importance relative, en comparaison avec la chasse, la pêche, le piégeage des animaux à fourrure et l'exploitation des végétaux, restera généralement limitée. Nous verrons dans ce texte certains aspects historiques et ethnographiques de la relation privilégiée unissant les Hurons-Wendat et le Nionwentsïo, le territoire coutumier de la Nation.

Le cycle économique des Hurons-Wendat au début du 18^e siècle

Les missionnaires œuvrant auprès des Hurons-Wendat mirent peu de temps à constater toute l'importance du territoire forestier pour la Nation. Le père Louis Davaugour, missionnaire des Hurons-Wendat au début

1 Ce texte reprend en partie un rapport produit par le Bureau du Nionwentsïo de la Nation huronne-wendat pour le ministère des Transports du Québec. Voir à ce sujet: RICHARD, Jean-François, 2012: *L'utilisation huronne-wendat historique du territoire environnant la route 175*. Rapport présenté au ministère des Transports du Québec (MTQ) par le Bureau du Nionwentsïo de la Nation huronne-wendat, Wendake, 124 p.

2 RICHARD, Jean-François [en préparation]: *L'antériorité de l'occupation territoriale dans la tradition orale des Hurons-Wendat aux 18^e et 19^e siècles*. Article scientifique en préparation pour publication.

3 Voir, par exemple, les propos des missionnaires Claude Dablon et Martin Bouvard: DABLON, Claude, 1672: « Relation des Missions aux Hurons de Nostre-Dame de Foy, proche de Quebec. A Saint Xavier des Praiz, vers Montreal, & aux Pais des Iroquois des années, 1671. & 1672. », in Reuben Gold Thwaites (ed.), 1959: *The Jesuit Relations and Allied Documents. Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France, 1610-1791*: 248-313. Pageant Book Company, New York, vol. LV; BOUVART, Martin, 1675: « De la chapelle de Notre-Dame de Lorette en Canada: établissement de la dévotion de Lorette », in Reuben Gold Thwaites (ed.), 1900: *The Jesuit Relations and Allied Documents. Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France, 1610-1791*: 68-103. Burrows, Cleveland, vol. LX.

du 18^e siècle, l'avait clairement remarqué, comme l'indiquent ses propos dans une lettre à son supérieur datée de 1710⁴. Davaugour y énumérait effectivement les diverses activités pratiquées par les gens de la Nation selon les saisons et les mois de l'année. Voyons sommairement les principales composantes de ce cycle afin de mieux comprendre la prédominance du territoire forestier dans les activités coutumières propres aux Hurons-Wendat de cette époque.

Après la récolte des grains, à la fin de l'été, le missionnaire Davaugour affirmait que les gens de la Nation orientaient plus particulièrement leurs activités vers la chasse au castor. L'exploitation de cette espèce fort prisée, recherchée à la fois pour sa viande et pour sa peau, couvrait une période de deux à trois mois. À l'approche de la fête de la Toussaint, c'est-à-dire le 1^{er} novembre, les Hurons-Wendat retournaient à Lorette-Wendake pour assister aux cérémonies religieuses, mais ils retournaient aussitôt en forêt jusqu'au début du mois de décembre. Les chasseurs de la Nation revenaient alors au village pour la fête de saint François-Xavier, le 3 décembre, et pour célébrer l'Immaculée Conception, le 8 décembre⁵.

Les mois de décembre et de janvier étaient non seulement consacrés aux cérémonies religieuses, mais aussi à des activités coutumières d'exploitation des ressources se déroulant à une distance relativement faible du village. Le missionnaire Davaugour référait, à cet égard, à la pêche sur la glace ainsi qu'à la chasse au petit gibier, en l'occurrence le lièvre et la perdrix. Pendant ces deux mois, les gens de la Nation huronne-wendat revenaient habituellement à leur foyer, au village, le soir venu, ne passant que rarement la nuit hors de la maison. Le père Davaugour spécifiait qu'au cours de cette période, si la rigueur du froid ou encore la pluie les retenaient à leur demeure, ils employaient leur temps à la confection de « réseaux », c'est-à-dire des raquettes, qui leur servaient à « [...] fouler impunément la neige, quand ils poursuivent

les grands fauves à travers les bois ou sur les plaines couvertes d'une neige profonde⁶ ». Davaugour référait ainsi explicitement à la pratique de la chasse au gros gibier, c'est-à-dire les grands cervidés tels l'orignal, le chevreuil et également le caribou, une espèce qui était alors présente en nombre appréciable dans le territoire au nord de Québec⁷.

Selon ce même témoignage du missionnaire Davaugour, la période de deux mois au cours de laquelle les Hurons-Wendat concentraient leurs activités dans les environs du village de Lorette-Wendake, entre les mois de décembre et janvier, se terminait généralement à la fête de la Purification de la Vierge, soit le 2 février. Le missionnaire relatait qu'à partir de cette date, les chasseurs hurons-wendat retournaient tous en forêt. Il ajoutait la remarque suivante à l'égard des « grands fauves » qui étaient poursuivis dans la neige à l'aide des raquettes :

Ont-ils découvert leurs pistes ou leurs tanières, ils s'y transportent avec toute leur famille, et ne revoient pas le village et le foyer avant que le souffle printanier des zéphirs ait commencé à fondre la neige⁸.

Ainsi, selon le père Davaugour, lorsque les chasseurs hurons-wendat repéraient en cette période de l'année des pistes de gros gibier ou encore des tanières, ils se déplaçaient sur les lieux en question avec toute leur famille, c'est-à-dire les femmes, les enfants et aussi possiblement les personnes plus âgées⁹. Le missionnaire ne les revoyait alors pas avant le printemps. Si la référence du père Davaugour aux « tanières » peut sans doute être associée à la chasse de l'ours noir, l'emploi du terme « pistes » d'animaux peut sans contredit être associé à la chasse des grands cervidés.

4 DAVAUGOUR, Louis, 1900 [1710]: « Lettre du Père Louis Davaugour au Rév. Père Joseph Germain, supérieur général des missions canadiennes. De la mission de Lorette, en la Nouvelle-France. », in Lionel Saint-George Lindsay, *Notre-Dame de la Jeune-Lorette en la Nouvelle-France. Étude historique*: 87-100, La compagnie de publication de la revue canadienne, Montréal. Cette lettre fort instructive était à l'origine écrite en latin. Elle fut traduite en anglais et publiée dans *The Jesuit Relations and Allied Documents* édité par R. G. Thwaites. L'abbé Lionel Saint-George Lindsay en produisit une traduction française qu'il publia dans son ouvrage en 1900.

5 DAVAUGOUR, Louis, 1900 [1710]: « Lettre du Père Louis Davaugour au Rév. Père Joseph Germain supérieur général des missions canadiennes. De la mission de Lorette, en la Nouvelle-France. », in Lionel Saint-George Lindsay, *Notre-Dame de la Jeune-Lorette en la Nouvelle-France. Étude historique*: 90, La compagnie de publication de la revue canadienne, Montréal.

6 DAVAUGOUR, Louis, 1900 [1710]: « Lettre du Père Louis Davaugour au Rév. Père Joseph Germain supérieur général des missions canadiennes. De la mission de Lorette, en la Nouvelle-France. », in Lionel Saint-George Lindsay, *Notre-Dame de la Jeune-Lorette en la Nouvelle-France. Étude historique*: 91, La compagnie de publication de la revue canadienne, Montréal.

7 Voir à ce sujet RICHARD, Jean-François, 2010: « *Yenshenk* » - *Caribou. L'usage traditionnel et la connaissance du caribou forestier par les Hurons-Wendat entre le 17^e siècle et le 20^e siècle*. Rapport présenté à Environnement Canada, Service canadien de la Faune, par le Bureau du Nionwentsio de la Nation huronne-wendat, Wendake, avril 2010, 66 p.

8 DAVAUGOUR, Louis, 1900 [1710]: « Lettre du Père Louis Davaugour au Rév. Père Joseph Germain supérieur général des missions canadiennes. De la mission de Lorette, en la Nouvelle-France. », in Lionel Saint-George Lindsay, *Notre-Dame de la Jeune-Lorette en la Nouvelle-France. Étude historique*: 91, La compagnie de publication de la revue canadienne, Montréal.

9 Nos recherches indiquent qu'à partir du milieu du 18^e siècle, la chasse au gros gibier chez les Hurons-Wendat est progressivement devenue une activité plus spécifiquement masculine.

Louis Davaugour décrivait également les activités économiques et le mode de vie de la Nation huronne-wendat lors des saisons printanière et estivale. Ses propos suggèrent que les gens étaient de retour de la chasse et présents au village lors des célébrations liées à la fête de Pâques, au mois d'avril. C'est alors que les membres de la collectivité ensemençaient les champs de blé d'Inde pour par la suite s'adonner à la pêche. C'est également à ce moment que les Hurons-Wendat abattaient des « arbres antiques » afin de prélever la matière première indispensable à la construction de leurs canots, l'écorce de bouleau. Enfin, le missionnaire précisait que le maïs était récolté vers les « ides de septembre », soit vers le 13 de ce mois¹⁰. Ainsi, les Hurons-Wendat retournaient-ils à leur chasse automnale du castor pour par la suite poursuivre leur cycle économique annuel qui, à l'évidence, était alors essentiellement basé sur les ressources du territoire forestier.

Le tableau 1 synthétise les principaux éléments du cycle économique des Hurons-Wendat au début du 18^e siècle tel qu'il a été reconstitué sur la base du témoignage du père Louis Davaugour. Il insiste sur les dimensions des périodes de l'année concernées, des activités coutumières pratiquées ainsi que des ressources fauniques, halieutiques et végétales qui leur sont associées.

Tableau 1 : Principaux éléments du cycle économique des Hurons-Wendat reconstitué sur la base du témoignage du père Louis Davaugour (1710)

Périodes de l'année	Activités pratiquées	Principales ressources concernées
Mi-septembre, octobre, novembre (Retour de quelques jours au village pour la fête de la Toussaint le 1 ^{er} novembre)	- Chasse au castor	- Castor
Décembre, janvier	- Pêche sur la glace - Chasse au petit gibier - Fabrication des raquettes	- Poissons : omble de fontaine, autres - Petit gibier : lièvre d'Amérique, gélinotte huppée (perdrix), autres - Frêne (fûts des raquettes)
Février, mars jusqu'au début du mois d'avril	- Chasse au gros gibier	- Grands cervidés : orignal, caribou, chevreuil - Ours noir
Avril, mai, juin, juillet	- Agriculture : ensemencement des champs de blé d'Inde - Pêche - Cueillette de l'écorce de bouleau pour la fabrication des canots	- Poissons : omble de fontaine, autres - Bouleau (écorce pour les canots)
Août jusqu'à mi-septembre	- Cueillette - Récolte du maïs	- Capillaire

¹⁰ DAVAUGOUR, Louis, 1900 [1710]: «Lettre du Père Louis Davaugour au Rév. Père Joseph Germain supérieur général des missions canadiennes. De la mission de Lorette, en la Nouvelle-France.», in Lionel Saint-George Lindsay, *Notre-Dame de la Jeune-Lorette en la Nouvelle-France. Étude historique*: 91, La compagnie de publication de la revue canadienne, Montréal.

Le Nionwentsïo, territoire coutumier de la Nation huronne-wendat

À la lumière de l'analyse de ce cycle économique annuel, on comprend aisément que le Nionwentsïo – que l'on peut traduire en français par les termes « notre magnifique territoire » – était véritablement essentiel aux Hurons-Wendat qui vivaient alors des multiples ressources offertes par la Terre.

Il est abondamment question du territoire huron-wendat dans la documentation historique et la tradition orale. Par exemple, le territoire huron-wendat fut clairement identifié par le Grand Chef Nicolas Vincent *Tsawenhohi* lorsqu'il témoigna à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, le 29 janvier 1824. Le Grand Chef *Tsawenhohi* s'exprima en langue huronne-wendat et ses paroles furent ainsi traduites par l'adjoint Grand Chef Michel Sioui *Tehashendaye*:

La nation Huronne avoit autrefois pour limites de pays de chasse et de pêche à prendre depuis les bras de la rivière Chicoutimy à aller jusqu'aux bras des Chenaux : cette nation alloit aussi à la chasse et à la pêche du côté du sud du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la rivière Saint-Jean. Avant ces tems-là les Hurons n'avoient aucunes limites de chasse ni de pêche : ils étoient maîtres du pays à aller jusqu'aux grands lacs : nos ancêtres ne permettoient à qui que ce soit de faire la chasse et la pêche sur leurs terres, et dans l'ancien tems, si une nation venoit chasser sur les terres d'une autre nation, cela devenoit une cause de guerre¹¹.

Le Grand Chef *Tsawenhohi* affirmait ainsi que le territoire de la Nation huronne-wendat s'étendait « [...] depuis les bras de la rivière Chicoutimy à aller jusqu'aux bras des Chenaux ». L'appellation « les bras de la rivière Chicoutimy », choisie pour délimiter l'extrémité nord-est du territoire de la Nation, correspond au territoire englobé par les bassins versants des cours d'eau actuellement nommés les rivières aux Écorces, Pikauba et Chicoutimi. Le territoire de chasse de la Nation huronne-wendat, selon le Grand Chef *Tsawenhohi*, se prolongeait alors vers le nord nettement au delà de la « ligne de partage des eaux », c'est-à-dire la démarcation entre les bassins hydrographiques des

rivières s'écoulant vers le fleuve Saint-Laurent et celles qui se déversent dans le lac Saint-Jean et la rivière Saguenay. Les termes « bras des chenaux », utilisés par Nicolas Vincent *Tsawenhohi* pour marquer la limite ouest du territoire des Hurons-Wendat, renvoient pour leur part à l'embouchure de la rivière Saint-Maurice qui, au moment où le Grand Chef tint ces propos, se voyait attribuer cette désignation¹².

Par ailleurs, le Grand Chef *Tsawenhohi* soulignait que les limites du « pays de chasse et de pêche » des Hurons-Wendat s'étendaient également sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent. Il précisait l'extrémité est de ce territoire, c'est-à-dire la rivière Saint-Jean, un immense cours d'eau dont l'embouchure dans l'océan Atlantique est située dans les limites de l'actuel Nouveau-Brunswick.



Figure 1 : Le Grand Chef Nicolas Vincent *Tsawenhohi* (1771-1844)¹³

11 VINCENT *TSAWENHOHI*, Nicolas, 1824 : [Témoignage de Nicolas Vincent *Tsawenhohi* devant la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, 29 janvier 1824], in Bas-Canada, Assemblée législative, *Appendice du XXXIII^e volume des Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada* : n.p. John Neilson, Québec, appendice R.

12 La version anglaise de ce témoignage du Grand Chef Nicolas Vincent *Tsawenhohi* confirme cette interprétation : « [...] as far as the Mouth of the River St. Maurice. ». Voir VINCENT *TSAWENHOHI*, Nicolas, 1824 : [Version anglaise du Témoignage de Nicolas Vincent devant la Chambre d'Assemblée, 29 janv. 1824], in Bas-Canada, Assemblée législative, *Appendix to the XXXIIIrd Volume of the Journals of the House of Assembly of the Province of the Lower-Canada* : n.p. John Neilson, Québec, appendice R.

13 CHATFIELD, Edward (1802-1839), *Nicholas Vincent Tsawanhohi, principal chef chrétien et capitaine des Hurons établis à la Jeune-Lorette, près de Québec*, Londres, Angleterre, 1825, estampe : lithographie, coloriée à la main sur papier vélin, 33,1 x 45,8 cm, Bibliothèque et Archives Canada (BAC), Temporary record for orphaned ICON records.

L'identification du territoire par le Grand Chef Nicolas Vincent *Tsawenhohi* est directement corroborée par les événements entourant l'important conseil amérindien tenu à Trois-Rivières, au mois d'octobre 1829. Ce conseil réunit des représentants des Hurons-Wendat, des Algonquins des Trois-Rivières et des Abénaquis de Saint-François (Odanak) et de Bécancour (Wolinak). La rencontre eut lieu en présence d'un représentant des autorités coloniales, le surintendant des Affaires indiennes Michel-Louis Juchereau Duchesnay. Ce dernier était mandaté par James Kempt, gouverneur en chef de l'Amérique du Nord britannique, afin de rassembler des informations au sujet d'un conflit à l'égard des territoires de chasse entre, d'une part, les Algonquins de Trois-Rivières et, d'autre part, les Abénaquis de Saint-François et de Bécancour¹⁴.

Ce fut l'adjoint Grand Chef Michel Sioui *Tehashendaye* qui fut envoyé par le Conseil de la Nation pour défendre les droits et les intérêts territoriaux des Hurons-Wendat. Michel Sioui *Tehashendaye* référa aux termes d'une entente concernant les «endroits de Chasse» que les ancêtres des Hurons-Wendat avaient autrefois conclue avec les Algonquins. Voici la transcription des propos de l'adjoint Grand Chef qui s'exprimait avec le *wampum* démontrant ses paroles :

Nous, Hurons de Lorette avons toujours été en Amitié avec Nos frères les Algonquins des Trois-Rivierres et nous le sommes encore. [...]

Nous avons ou nos Ancêtres pour nous ont fixés avec les Algonquins que nous ferions toujours la Chafse ensemble tant que Nous naurions pas de difficultés, mais que si par Malheur Nous en avons, qu'alors Nos endroits de Chafse seroient limités comme Suit Les Hurons Seroient bornés au Nord-Est au Saguenay et au Sud-ouest par le Milieu de la Rivierre St. Maurice /aux algonquins/ et du fleuve bornés tout du long par le Saguenay.

Nous espérons toujours Vivre en frères et eviter toutes difficultés qui pourroient nous desunir sans cependant Négliger Nos Droits¹⁵.

14 Le compte rendu de ce conseil a été conservé dans les archives. Voir Bibliothèque et Archives Canada (BAC), Archives navales et militaires britanniques (RG8), vol. 268, [Compte-rendu des paroles des chefs algonquins, abénakis et hurons de Lorette], Trois-Rivières, 26 octobre 1829, p. 723-736. [Bobine C-2857].

15 Bibliothèque et Archives Canada (BAC), Archives navales et militaires britanniques (RG8), vol. 268, [Compte-rendu des paroles des chefs algonquins, abénakis et hurons de Lorette], Trois-Rivières, 26 octobre 1829, p. 728-729. [Bobine C-2857].

Selon les termes de cette entente, les Hurons-Wendat et les Algonquins feraient « toujours la Chasse ensemble » tant qu'il n'y aurait pas de difficulté, c'est-à-dire qu'ils partageraient leurs territoires de chasse respectifs. Si, cependant, des problèmes survenaient, les « endroits de Chasse » allaient être limités ainsi : les Hurons-Wendat seraient bornés au nord-est par la rivière Saguenay et au sud-ouest par le milieu de la rivière Saint-Maurice, rejoignant le territoire algonquin. Comme l'indiquent les propos de l'adjoint Grand Chef Sioui, le territoire de chasse des Hurons-Wendat, le long du fleuve Saint-Laurent, était borné par la rivière Saguenay.

Le surintendant Juchereau Duchesnay, dans le compte rendu du conseil d'octobre 1829, ajoutait cette remarque :

Ce chef [Michel Sioui *Tehashendaye*, adjoint Grand Chef des Hurons-Wendat] ayant terminé Son discours, l'arrangement suivant fut fait et reconnu pour être celui qui a toujours existé –

Nous, Francois Lantono fils, Jacques Canacho, et Paul Lantono Chefs Algonquins comme représentants la Nation Algonquine des Trois-Rivierres, reconnoifsons pour Juste et vrais les droits de Chafse Mentionnés par le Chêf Sioui, C'est à dire que Nous Algonquins Sommes bornés au Milieu de la Rivierre S^t. Maurice au Nord-Est et à la Rivierre Masquinongé au Sud-ouest et allant du fleuve en profondeur cinquante lieues ou environ¹⁶.

Si des difficultés territoriales subsistèrent entre les Algonquins et les chasseurs abénaquis des villages de Saint-François et Bécancour au cours des années suivantes, on peut dire que les événements d'octobre 1829 se situent directement dans le prolongement de la tradition d'alliance ancestrale et privilégiée unissant les Hurons-Wendat et leurs voisins algonquins. En effet, on constate que le territoire huron-wendat s'étendant du Saint-Maurice au Saguenay fut explicitement reconnu par la Nation amérindienne immédiatement à l'ouest, c'est-à-dire les Algonquins qui avaient, à cette époque, établi un village près de Trois-Rivières. Cette reconnaissance fut également partagée par les autorités coloniales dûment représentées par le surintendant des Affaires indiennes Michel-Louis Juchereau Duchesnay. À cet égard, dans une lettre

16 Bibliothèque et Archives Canada (BAC), Archives navales et militaires britanniques (RG8), vol. 268, [Compte-rendu des paroles des chefs algonquins, abénakis et hurons de Lorette], Trois-Rivières, 26 octobre 1829, p. 730. [Bobine C-2857].

adressée au colonel Cooper en date du 30 octobre 1829, le surintendant affirmait à ses supérieurs qu'il était heureux d'avoir réglé les difficultés territoriales entre les Hurons-Wendat et les Algonquins de Trois-Rivières, garantissant du coup qu'aucun problème de cette nature ne survienne dans l'avenir¹⁷.

Par ailleurs, ajoutons qu'une partie du Nionwentsio est représentée sur le « Plan Vincent » qui fut à l'origine tracé sur de l'écorce de bouleau par le Grand Chef Nicolas Vincent *Tsawenhohi* (voir figure 2)¹⁸. On peut y apprécier tout le détail du réseau hydrographique et de ses ramifications pour la région comprise entre le Saint-Maurice et le Saguenay, dont approximativement 90 % sont justes selon les analyses menées par la Nation huronne-wendat, ce qui est fortement remarquable lorsqu'on tient compte des moyens techniques de l'époque¹⁹. Cette carte huronne-wendat, qui existe depuis au moins 1827, atteste sans l'ombre d'un doute l'occupation et l'exploitation du territoire représenté. La cartographie des composantes hydrographiques, jumelée à toute la toponymie en langue huronne-wendat qui y est inscrite, méritent à elles seules une analyse en profondeur pour rendre justice à la richesse de ces informations²⁰.

Dans l'ensemble, 35 toponymes hurons-wendat distincts sont identifiables sur le Plan Vincent (voir tableau 2). Notons que les recherches actuellement menées par la Nation huronne-wendat ont permis, à ce jour, de recueillir un grand nombre de toponymes historiques en langue huronne-wendat s'appliquant aux entités géographiques du territoire coutumier. Ces toponymes originaux témoignent, tout comme ceux présents sur le Plan Vincent, de toute l'importance de l'occupation territoriale de la Nation huronne-wendat.



CHATFIELD, Edward (1802-1839), [Trois chefs hurons, résidant à la Jeune Lorette, près de Québec, dans leur costume traditionnel : Michel Tsioui, Teacheandale. Chef de Stanislas Coska, Aharathaha. Sous-chef du conseil. André Romain], Londres, Angleterre, 1825, estampe : lithographie sur papier vélin, 39,3 x 50,4 cm, Bibliothèque et Archives Canada (BAC), n° d'acc. 1990-497-2.

17 Bibliothèque et Archives Canada (BAC), Archives navales et militaires britanniques (RG8), vol. 268, [Juchereau Duchesnay à Couper], Québec, 30 octobre 1829, p. 737-739. [Bobine C-2857].

18 BOUCHETTE, 1827 : *Map of the Northern Bank of the St. Lawrence from the Riv. St. Maurice to the R. Saguenay reduced from a Plan by an Huron Chief by Mr. Bouchette, inclosed in Coll. Cockburn's Report 12th September 1827.* s.l., 12 septembre 1827, The National Archives of the UK, Londres, Public Record Office : Maps and plans extracted to flat storage from various series of records of the Colonial Office, MPG1/629.

19 Mentionnons ici que le Plan Vincent surpasse largement toute la production cartographique européenne du Régime français, du Régime anglais et de la période euro-canadienne, et ce, jusqu'au 19^e siècle. Nos recherches montrent que c'est le cas, pour certaines parties du territoire, jusque tard dans le 19^e siècle, et même dans la première moitié du 20^e siècle.

20 RICHARD, Jean-François [en préparation] : *Le Plan Vincent : bilan des plus récentes découvertes.* Article scientifique en préparation pour publication.

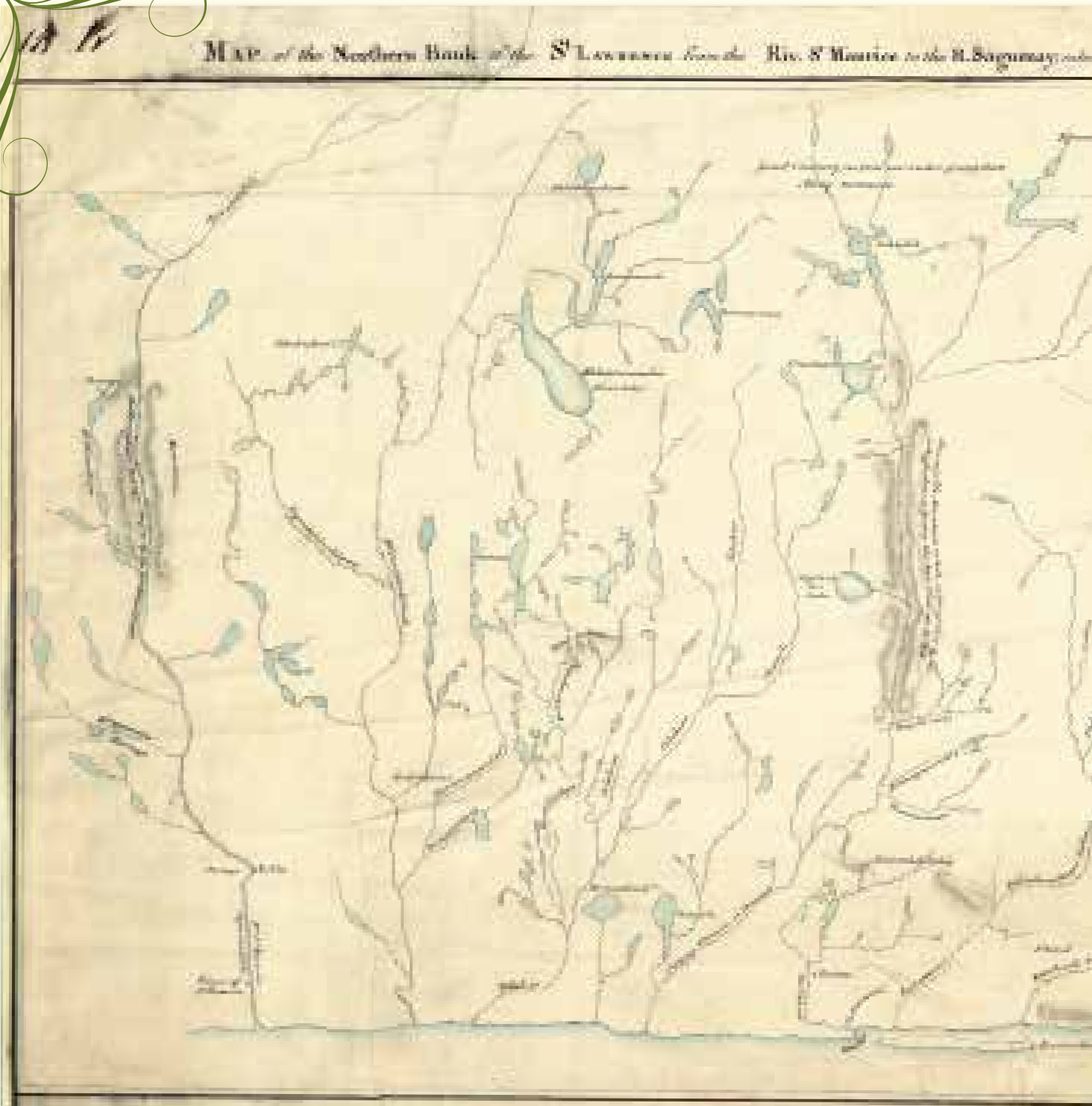


Figure 2: Le Plan Vincent. Carte à l'origine sur écorce de bouleau du Grand Chef Nicolas Vincent *Tsawenhohi* (1771-1844), reproduite sous la supervision de l'arpenteur général du Bas-Canada, Joseph Bouchette, en 1827

and from there by the River... by the... in the... of... 1847

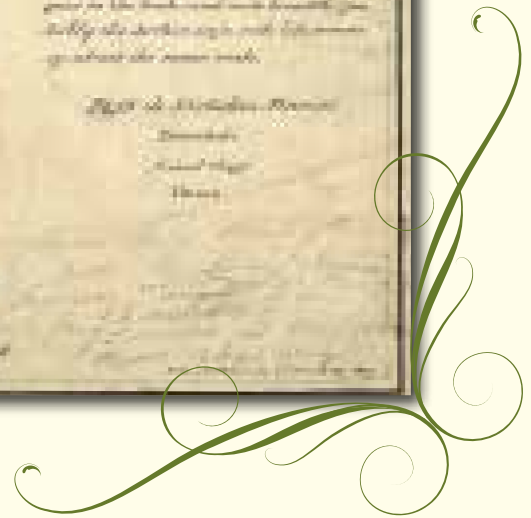
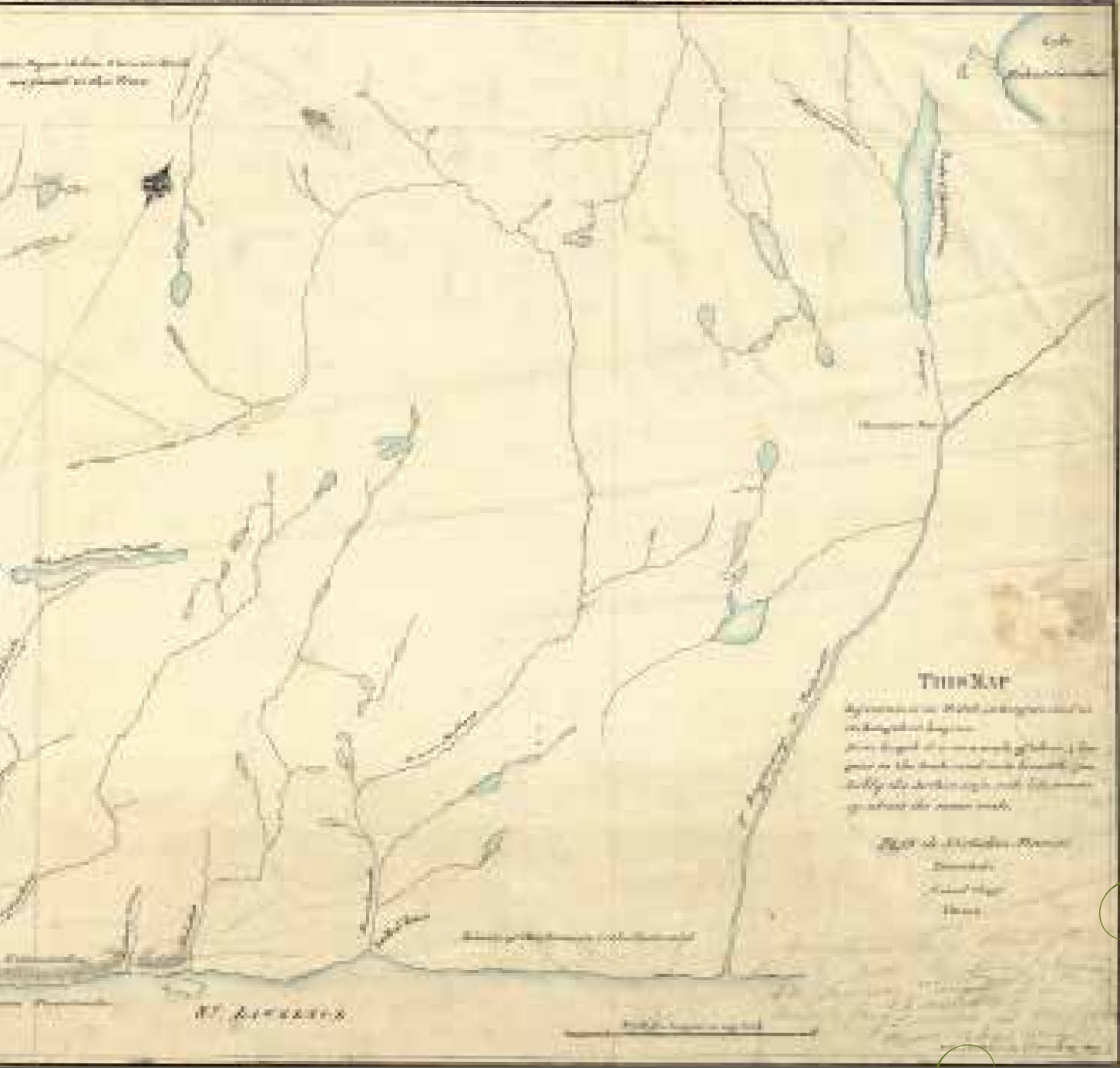


Tableau 2 : Toponymes en langue huronne-wendat inscrits sur le Plan Vincent et entités géographiques désignées²¹

Toponymes	Entités géographiques désignées
Rivières	
Oquintondili	Rivière Saint-Maurice
Tonootoolehnde	Rivière Batiscan (branche principale)
Toquâtelehashsèqaée	Rivière Jeanotte
Kadielsiaton	Rivière Blanche
Karontatehlatahnon	Rivière à Pierre
Tatieoatoolendi	Petite rivière Batiscan
Telahiar	Rivière Sainte-Anne (Pérade)
Toscodiahon	Bras-du-Nord de la rivière Sainte-Anne
Atoorili	Rivière Tourilli
Daooiooli	Rivière Jacques-Cartier
Tsoolareske	Rivière Sautauriski
Hüaonjacaronté	Rivière à l'Épaule
Taontaraseti	Rivière Cachée
Kahndaoochaoyi Lahandawa	Rivière Montmorency
Oohkiahi	Rivière des Neiges
Aanohendi Lapondawa	Rivière Sainte-Anne (Beaupré)
Tadoshoo	Rivière du Gouffre
Taoowendewaski	Rivière Malbaie
Lacs	
Tehahtshout	Lac aux Rognons
Ehtaoharot	Lac William
Ahdahkondéeské	Lac des Passes
Lanienondé	Lac à Moïse
Ehkontaroanha	Lac Batiscan
Kionhonsqualeh	Petit et Grand lacs Crapaud
Totontaraton	Lac Croche
Kaoowendonioo	Lac Sept-Îles
Ontariloi	Lac Saint-Joseph
Kiaoskotora	Petit lac Jacques-Cartier
Orhkéleh	Lac Achille
Tioorenhdahthek	Lac Durand
Kahndaoochaoyi Ontara	Lac des Neiges
Euhndotinwakadi	Lac Saint-Jean
Autres entités	
Tiatontarili	Québec
Laoowendaoena Tialoutarehi	Île d'Orléans
Kiohtenoatahta	« Les caps », ensemble de montages entre la rivière Sainte-Anne, s'écoulant à Sainte-Anne-de-Beaupré, et la rivière du Gouffre.

21 Source: BOUCHETTE, 1827: *Map of the Northern Bank of the St. Lawrence from the Riv. St. Maurice to the R. Saguenay reduced from a Plan by an Huron Chief by Mr. Bouchette, inclosed in Col. Cockburn's Report 12th September 1827.* s.l., 12 septembre 1827, The National Archives of the UK, Londres, Public Record Office: Maps and plans extracted to flat storage from various series of records of the Colonial Office, MPG1/629. La graphie des toponymes est conforme au document.

Le Nionwentsio était fréquenté par les Hurons-Wendat au moment de la conclusion du Traité Huron-Britannique du 5 septembre 1760 par lequel l'Empire britannique, par l'intermédiaire du général James Murray, garantit à la Nation la protection de ses droits, en particulier ses coutumes, sa religion et ses pratiques de commerce (voir figure 3). Rappelons que dans le contexte de la guerre menant à la conquête de la Nouvelle-France par les Britanniques, le support militaire et politique des Amérindiens, dont les Hurons-Wendat, fut crucial et déterminant pour les Anglais. Traité de paix, d'alliance et de protection mutuelle entre deux nations distinctes et indépendantes, les Britanniques et les Hurons-Wendat, le Traité Huron-Britannique devait assurer la reconnaissance et la protection des intérêts territoriaux, politiques, culturels, spirituels et commerciaux relatifs au territoire coutumier des Hurons-Wendat.

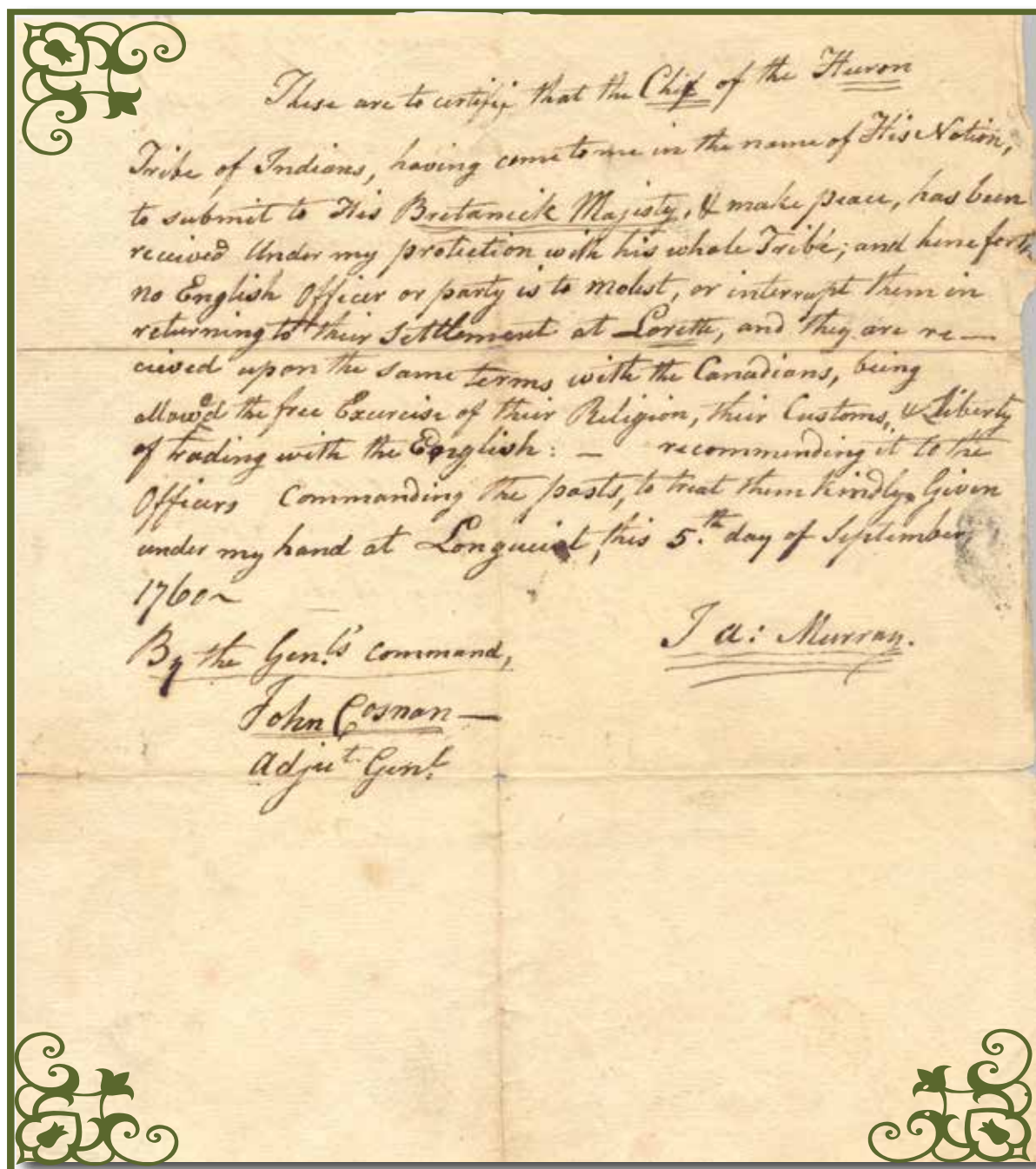


Figure 3: Le Traité Huron-Britannique du 5 septembre 1760²²

Le texte du Traité Huron-Britannique de 1760

Traduction de l'original anglais :

« PAR LES PRÉSENTES, nous certifions que le CHEF de la tribu des HURONS, étant venu à moi pour se soumettre au nom de sa nation à la COURONNE BRITANNIQUE et faire la paix, est reçu sous ma protection lui et toute sa tribu; et dorénavant ils ne devront pas être molestés ni arrêtés par un officier ou des soldats anglais lors de leur retour à leur campement de LORETTE; ils sont reçus aux mêmes conditions que les Canadiens, il leur sera permis d'exercer librement leur religion, leurs coutumes et la liberté de commerce avec les Anglais: nous recommandons aux officiers commandant les postes de les traiter gentiment.

Signé par moi à Longueuil, ce 5^e jour de septembre 1760.

Sur l'ordre du général,

JOHN COSNAN, JA. MURRAY.

Adjudant général»

L'étendue précise du Nionwentsïo est actuellement en cours de définition, entre autres sur la base des recherches menées par la Nation huronne-wendat dans la documentation historique et la tradition orale. Il est clair que le territoire coutumier huron-wendat s'étend de la rivière Saint-Maurice, près de Trois-Rivières, jusqu'à la rivière Saguenay, près de Baie-Sainte-Catherine. Outre le Saint-Maurice et le Saguenay ainsi que certains de leurs tributaires, le territoire coutumier huron-wendat comprend notamment les grands bassins hydrographiques des rivières suivantes: Batiscan, Sainte-Anne (Pérade), Jacques-Cartier, Montmorency, Sainte-Anne (Beaupré), du Gouffre et Malbaie. Les données historiques illustrent aussi clairement que le Nionwentsïo se prolonge plus au nord que la ligne de partage des eaux et englobe des portions des bassins versants des rivières Chicoutimi, aux Écorces et Pikauba. Au nord, le territoire coutumier huron-wendat comprend toutes les régions occupées et fréquentées par la Nation au moment de la conclusion du Traité Huron-Britannique de 1760. À cet égard, les recherches menées par la Nation démontrent que les Hurons-Wendat pouvaient chasser jusque dans les terres bordant immédiatement le lac Saint-Jean. D'autre part,

le Nionwentsïo comprend aussi une partie du fleuve Saint-Laurent et s'étend sur la rive sud, englobant des portions des régions actuelles de Bellechasse, de la Beauce, de l'Estrie et du Bas-Saint-Laurent.

Les recherches historiques et anthropologiques réalisées par la Nation permettent de documenter de façon solide et cohérente l'occupation et l'utilisation du territoire par les Hurons-Wendat. Il va sans dire que ces recherches démontrent clairement une importante fréquentation du Nionwentsïo, et ce, dans la plus parfaite continuité historique.

La dépossession territoriale et l'usurpation des droits des Hurons-Wendat

L'occupation et l'utilisation du Nionwentsïo conformément au cycle économique annuel décrit par le missionnaire Louis Davaugour en 1710 se sont maintenues pendant l'ensemble du 18^e siècle et, subséquemment, sensiblement jusqu'aux années 1820. Ce moment correspond à de nouvelles transformations dans le mode de vie et l'économie des Hurons-Wendat. C'est effectivement à cette époque que furent entamées de façon plus radicale la colonisation et l'exploitation des ressources du Nionwentsïo par les allochtones. Ces événements entraînent des répercussions négatives majeures à l'endroit des gens de la Nation huronne-wendat. Confrontée à un rétrécissement du territoire, espace vital de la Nation, la collectivité huronne-wendat s'est adaptée et c'est ainsi que le commerce de l'artisanat et des objets usuels, notamment les mocassins et les raquettes, prit une ampleur sans précédent.

La colonisation du territoire résultant en des pertes nettes d'espace s'est effectuée dans le contexte d'une hausse démographique considérable pour la Nation huronne-wendat. Malgré ces contraintes, les re-cherches récentes menées au Bureau du Nionwentsïo montrent que les Hurons-Wendat ont toujours poursuivi, au cours du 19^e siècle, leurs activités coutumières de chasse, de pêche, de piégeage et de récolte des végétaux. Mais à la fin du 19^e siècle, la Nation huronne-wendat a été confrontée à de nouvelles difficultés qui ont porté un dur coup dans de nombreuses familles de la collectivité: les premières lois encadrant l'exploitation de la faune ainsi que la création d'innombrables clubs de chasse et de pêche à droits exclusifs à partir des années 1880. En 1895, la création de l'immense « Parc national des Laurentides » a eu pour effet d'interdire officiellement l'accès à

ce territoire aux gens de la Nation qui occupaient et exploitaient d'ores et déjà ses abondantes ressources. Malgré les difficultés, le harcèlement continu et les douloureuses injustices, les Hurons-Wendat n'ont jamais cessé de fréquenter le Nionwentsio, incluant les territoires des clubs privés et du Parc national des Laurentides. Ils furent cependant considérés comme de vulgaires braconniers. Les documents historiques, de même que les récits et la tradition orale²³ des Hurons-Wendat, illustrent on ne peut plus éloquemment cet état de fait.

En guise d'exemple parmi tant d'autres, citons les propos du Huron-Wendat Maurice Bastien (1852-1932) recueillis par l'anthropologue Marius Barbeau en 1911 :

Les Sioui et les Gros-Louis ont été envoyés en prison. Félix Gros-Louis et Pit (Pierre) Sioui, sont allés en prison pour avoir chassé. On a fait payer l'amende à plusieurs: Félix Gros-Louis, Daniel Gros-Louis, Paul et Eustache durant l'hiver 1911. Gustave et Paul Gros-Louis n'avaient pas d'argent pour payer l'amende. Ils se sont sauvés pour aller en gagner et pour payer. Félix Gros-Louis a vendu sa maison 50 \$ pour payer l'amende. Il a été obligé de vendre sa maison pour la moitié de sa valeur.

Les détectives ont monté ici pour prendre Paul et Eustache et ils s'étaient sauvés²⁴.



Figure 4 : Barrière à Stoneham sud dans le Parc des Laurentides, photographie datée de 1938²⁵

23 Voir notamment à ce sujet la collection de documents et de récits oraux conservée aux Archives du Conseil de la Nation huronne-wendat.

24 Archives du Musée canadien des civilisations (AMCC), Fonds Marius Barbeau, série Hurons-Wyandots, B-G-13.23, [Entrevue de Marius Barbeau avec Maurice Bastien], [1911], 1 p.

25 LAVOIE, Herménégilde, *Barrière à Stoneham sud dans le Parc des Laurentides*, 1938, Photographie, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, centre de Québec (BANQ-Q), Fonds Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (E6), Office du film du Québec (S7), Documents iconographiques (SS1), pièce 10545.

Ainsi, dans les décennies suivant la création des clubs privés de chasse et de pêche et du Parc national des Laurentides, les Hurons-Wendat ont poursuivi leur exploitation des ressources fauniques et halieutiques du Nionwentsio, mais forcément dans une moindre mesure, en s'adaptant tant bien que mal aux contraintes d'accès et au harcèlement de la part des gardes-chasse. Notons que c'est dans ce contexte, au 20^e siècle, que le travail de guide de chasse et de pêche a été pratiqué par de nombreux Hurons-Wendat dans le Parc national et différents clubs privés, tel le *Triton Fish & Game Club*. Ce n'est qu'en 1990 que l'Arrêt Sioui marquera la reconnaissance des droits territoriaux des Hurons-Wendat par le plus haut tribunal du pays, la Cour suprême du Canada. Ce jugement mit en évidence le Traité Huron-Britannique conclu le 5 septembre 1760 avec le général James Murray.

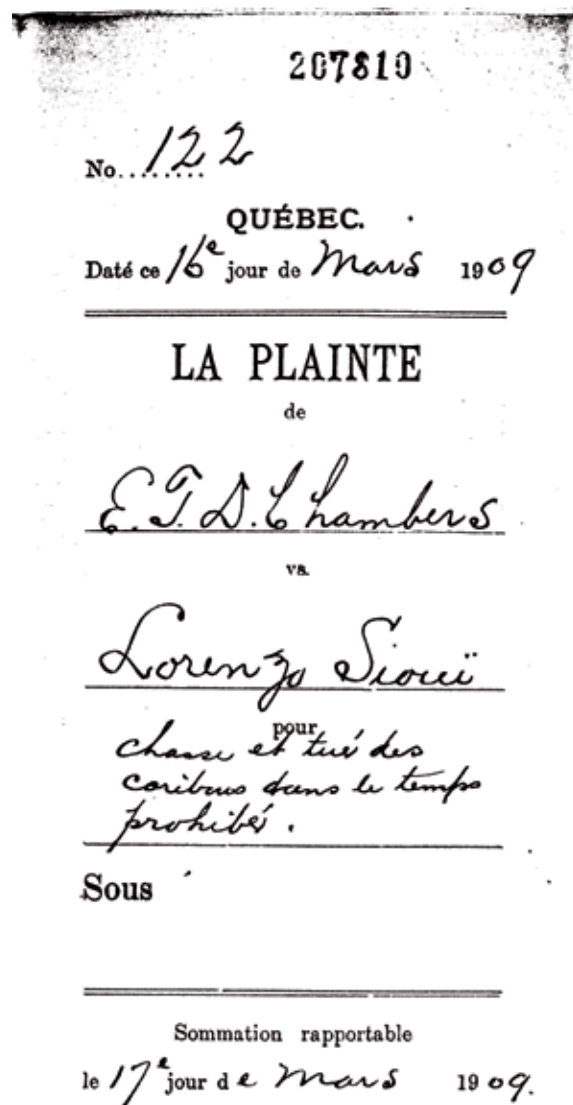


Figure 5: Intitulé de la plainte à l'endroit du Huron-Wendat Lorenzo Sioui (1879-1961) pour «chasse et tué des caribous dans le temps prohibé», 16 mars 1909

L'occupation du Nionwentsïo aujourd'hui

Beaucoup d'activités coutumières historiquement pratiquées par les Hurons-Wendat au cours des précédents siècles se sont poursuivies jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, les gens de la Nation fréquentent actuellement le Nionwentsïo pendant l'ensemble des saisons de l'année pour y exploiter une panoplie de ressources fauniques, halieutiques et végétales. Ils s'y rendent aussi pour simplement « vivre » au sein de leur territoire, que ce soit avec les aînés ou encore les jeunes enfants.

La chasse à l'orignal, par exemple, constitue une activité traditionnelle d'une importance fondamentale pour la Nation huronne-wendat, mobilisant plusieurs centaines de personnes qui valorisent fortement cette pratique culturelle. L'automne et l'hiver, le piégeage des animaux à fourrure représente une activité de premier plan pour plusieurs membres de la Nation qui exploitent notamment 16 lots de piégeage se trouvant dans le Nionwentsïo. La pêche de l'omble de fontaine constitue aussi une activité prédominante chez les Hurons-Wendat qui s'y adonnent principalement au printemps et à l'été, mais également lors de la saison hivernale. L'exploitation des ressources végétales du

Nionwentsïo, que ce soit les nombreuses plantes médicinales ou encore le bois de chauffage, revêt une importance toujours significative pour la collectivité.

Plusieurs familles de la Nation huronne-wendat disposent de camps ou de chalets en forêt, c'est-à-dire plus de 125 établissements, qui constituent autant de points d'ancrage liés à la fréquentation du territoire. Des membres de la Nation érigent des tentes dans de nombreux sites de campement qu'ils fréquentent de façon régulière. Dans l'avenir, d'autres camps hurons-wendat seront implantés conformément à la *Loi de la Nation huronne-wendat concernant l'aménagement de sites et de constructions en milieu forestier à des fins d'activités coutumières sur le Nionwentsïo*, qui assure la protection de l'environnement et la pérennité des ressources naturelles.

Le Nionwentsïo est essentiel à la pratique des activités coutumières des Hurons-Wendat aujourd'hui. Il est fondamental à la transmission des connaissances et des valeurs aux jeunes générations. Le Nionwentsïo constitue, en ce sens, une pierre d'assise indispensable de l'identité collective de la Nation huronne-wendat.



Figure 6: Piégeur huron-wendat dans le Nionwentsïo, secteur de la rivière du Moulin